



DICRIM

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS

QUELS SONT LES RISQUES MAJEURS SUR **SAINTE-GENEVIÈVE** **DES-BOIS ?**

RISQUES NATURELS

Inondation	8
Mouvements de terrain.....	10
Intempéries	12

RISQUES TECHNOLOGIQUES

Industriel	14
Nucléaire	16
Transport de Matière Dangereuses (TMD)	16
Atteinte aux réseaux de transports d'énergie	18

AUTRES RISQUES

Violences urbaines	19
Menace terroriste	20
Sanitaires	22

Madame, Monsieur,

Entre la Vallée de l'Orge et le bois des trous, bordée par la Francilienne (N.104) qui jouxte la zone commerciale de LA CROIX BLANCHE et au centre de Cœur d'Essonne Agglomération, la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois bénéficie d'une identité forte et d'une attractivité recherchée. Toutefois, cette situation géographique nous oblige à anticiper les catastrophes naturelles et industrielles pouvant exceptionnellement nous impacter.



Nonobstant la rareté de ces types d'évènement, nous savons que le risque zéro n'existe pas. Il est donc de notre devoir, sans céder à la panique, d'anticiper leurs conséquences par des mesures préventives (règles d'urbanisme, modernisation et surveillance régulier de nos réseaux, exercices à grande échelle...) et la définition précises de procédures adaptées à ces situations, si un incident devait advenir.

Comme de très nombreuses communes, Sainte-Geneviève-des-Bois n'est pas à l'abri de dangers potentiels que représentent les inondations de l'Orge (comme en mai-juin 2016), un accident ferroviaire (comme Brétigny en 2013), le transport de matières dangereuses sur la N104....

Parfaitement consciente de ces risques, la Ville a mis en place des règles et des procédures précises permettant d'assurer sa sécurité civile, de faire face à certains dangers par la prévention et de se préparer à la crise par l'action.

En collaboration étroite et permanente avec les secours (sapeurs-pompiers, SAMU, forces de l'ordre) la collectivité a notamment la charge de : l'alerte à la population, la mise à l'abri et l'hébergement d'urgence, ainsi que la communication de crise jusqu'au retour à la situation normale.

C'est pourquoi Sainte-Geneviève-des-Bois a construit un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) : Un document posant le diagnostic complet des risques et établissant des procédures adaptées à des scénarios multiples. Il reste à disposition de la population et consultable sur demande en Mairie.

Afin d'informer avec précision les habitants, des mesures préventives et des gestes à adopter, j'ai souhaité, avec ma 1ère adjointe chargée de l'Écologie, de la Transversalité de politiques environnementales et des Finances, Nathalie VASSEUR, que les services municipaux, accompagnés de la société CRISEM, spécialisée dans les dispositifs de prévention des risques majeurs, élaborent le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), un document réglementaire et obligatoire que vous avez entre les mains.

Je vous invite à en prendre connaissance et à vous y référer en cas de situation de crise. Vous y trouverez un rappel des dangers potentiels, de l'action de la Municipalité et des consignes de sécurité à respecter. Si vous aviez besoin de précisions ou d'informations complémentaires, je vous invite également à vous rapprocher des services municipaux ou mon Cabinet.

Comptant sur votre mobilisation, soyez assuré-e de mon entier dévouement.

A handwritten signature in blue ink, reading 'F. Petitta'.

Frédéric PETITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération

QU'EST-CE-QUE LE DICRIM ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est réalisé sous l'autorité du maire. Son élaboration s'appuie sur le Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) élaboré par la Préfecture de l'Essonne et mis à jour en 2018.

OBJECTIFS

Il indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde (dont les consignes de sécurité) relatives aux risques majeurs auxquels est soumise la commune.

Il vise à la fois à sensibiliser et à préparer la population afin de réduire sa vulnérabilité en lui permettant d'acquérir un comportement adapté à chaque risque pour agir efficacement.

CADRE RÉGLEMENTAIRE

L'information des citoyens sur les risques naturels et technologiques majeurs est un droit inscrit dans le Code de l'environnement aux articles L125-2, L125-5 et R125-9 à R125-27.

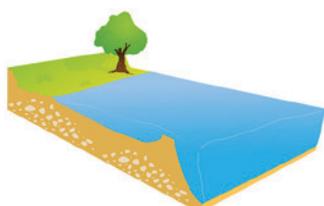
Le DICRIM accompagne le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui permet à la Ville d'organiser l'assistance à la population lors d'un sinistre important (mise à l'abri, hébergement d'urgence et restauration, etc.).

En cas de crise, un poste de commandement communal sera ouvert dans le but de centraliser les décisions prises et les actions menées.

QU'EST-CE-QU'UN RISQUE MAJEUR ?

Un risque majeur se définit comme un événement imprévu et brutal, d'origine naturelle ou technologique, qui entraîne des conséquences importantes pour les personnes, les biens et l'environnement.

Deux critères caractérisent ainsi le risque majeur : d'une part, une faible fréquence et d'autre part, des impacts graves ou importants (nombreuses victimes, dommages matériels importants, impacts environnementaux, etc.).



Aléa



Enjeux



Risque

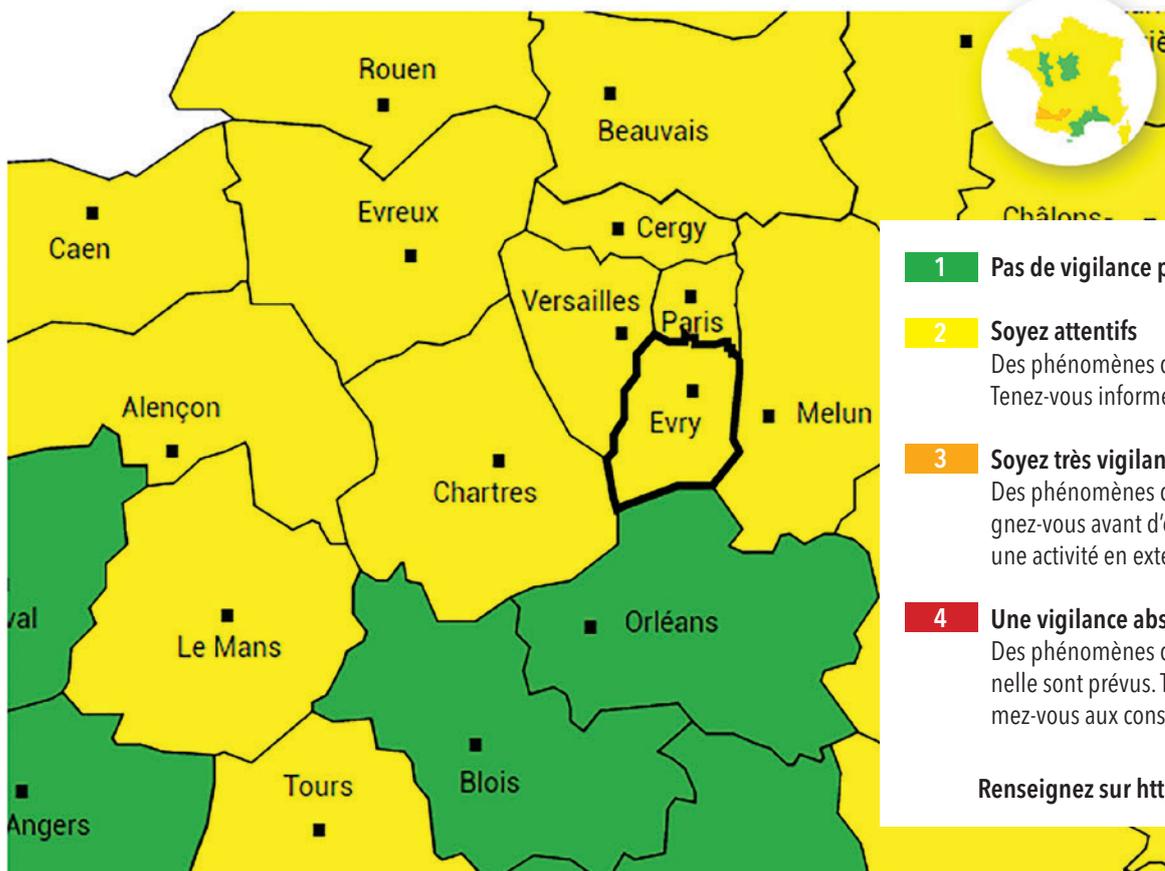


LA VIGILANCE MÉTÉO DÉPARTEMENTALE



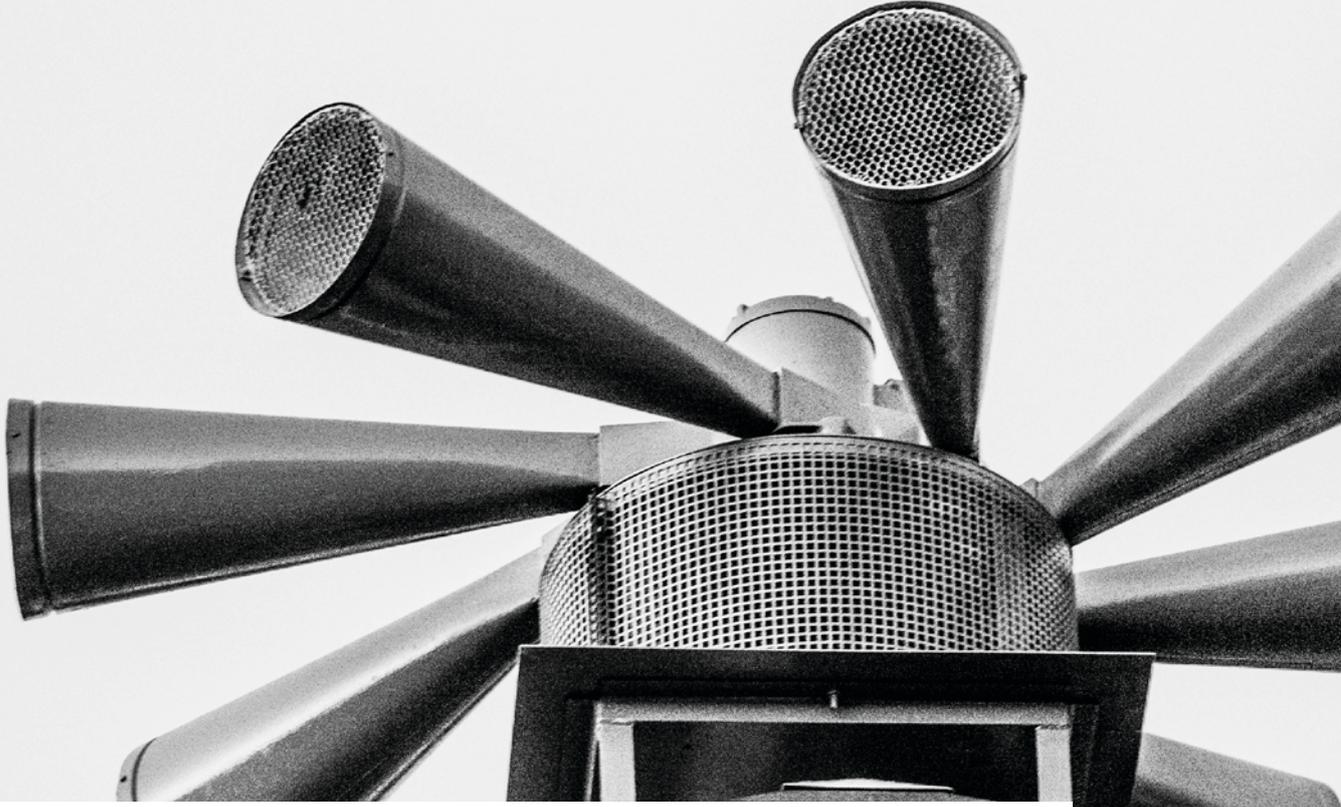
Vigilance météorologique Essonne (91)

publiée le jeudi 31 décembre 2020 à 10h00
valable jusqu'au vendredi 1 janvier 2021 à 6h00



- 1 Pas de vigilance particulière**
- 2 Soyez attentifs**
Des phénomènes dangereux peuvent survenir. Tenez-vous informés.
- 3 Soyez très vigilants**
Des phénomènes dangereux sont prévus. Renseignez-vous avant d'entreprendre un déplacement ou une activité en extérieur.
- 4 Une vigilance absolue s'impose**
Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous informés et conformez-vous aux consignes des autorités.

Renseignez sur <https://www.meteofrance.com>



EN CAS DE RISQUE MAJEUR, **COMMENT SUIS-JE ALERTÉ·E ?**

L'alerte, c'est l'annonce d'un danger immédiat qui doit permettre à chacun de prendre toutes les mesures de protection adaptées. Tout comme le Préfet du département, le Maire, au titre de son pouvoir de police, alerte et informe ses concitoyens d'une menace ou d'un événement majeur mettant en jeu leur sécurité.



Par les sirènes du SAIP (Système Alerte Information Population)

Deux sirènes sont implantées sur le territoire communal :

- une sur le toit du bâtiment communal situé au 138 avenue Gabriel Péri - angle rue de Montlhéry,
- et une autre sur le toit du bâtiment de la « Piscine d'en face »



Par les porte-voix

La commune relaiera l'alerte par passage dans les rues à l'aide d'un porte-voix.



Par les panneaux à messages variables

Plusieurs panneaux sont implantés sur la commune et peuvent être utilisés pour informer la population d'un événement à venir et de la conduite à tenir.



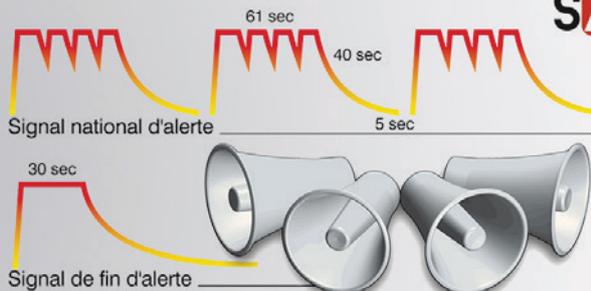
Par l'appel téléphonique et les SMS

L'alerte téléphonique permet de diffuser un message adapté, ciblé et précis aux enjeux situés en zone à risque.



Par le porte-à-porte

La diffusion de l'alerte localement sur le terrain permet une diffusion ciblée, efficace et rapide en s'assurant que le message est bien compris.



COMMENT M'INFORMER ?

PAR LE SITE INTERNET ET LES RÉ- SEAUX SOCIAUX DE LA COMMUNE

En cas d'événement, l'objectif premier du site Internet www.sgdb91.com ou de la page Facebook de la ville de Sainte-Geneviève-des-Bois et des comptes Twitter et Instagram (@villesgdb91) est de fournir une information factuelle précise sur la situation à un instant donné.

Cette information est réactualisée en fonction de l'évolution de la situation. La communication de la Ville doit encourager les habitants à utiliser ces canaux comme source première d'information afin de limiter la pression sur le standard téléphonique en Mairie.

PAR LA RADIO

Pour se tenir informé de la situation et les consignes de protection à suivre, vous pouvez écouter :



107.1 FM



LES CONSIGNES GÉNÉRALES À RESPECTER

CE QU'IL FAUT FAIRE...

METTEZ-VOUS À L'ABRI dans un bâtiment en dur.

INFORMEZ-VOUS de l'évolution de la situation.

RESPECTEZ LES CONSIGNES des autorités pour votre sécurité.

CE QU'IL FAUT ÉVITER...

ÉVITEZ DE VOUS DÉPLACER. N'allez pas chercher vos enfants à l'école, les enseignants assurent leur sécurité.

NE TÉLÉPHONEZ PAS pour ne pas encombrer les lignes téléphoniques, indispensables aux secours.



INONDATION

DÉFINITION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables. **La commune de Sainte-Geneviève-des-Bois est concernée par un risque d'inondation lié au débordement de la rivière Orge.** L'ensemble du quartier de la gare qui borde le fleuve est classé en aléa très fort. En plus de la gare, plusieurs équipements publics sont concernés : l'hôpital B. Durand, la résidence J. Rostand, bibliothèque J. Rostand, école A. Aubel, etc.

Sainte-Geneviève-des-Bois a été touchée par les inondations de mai-juin 2016 et a fait l'objet d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

LE RISQUE D'INONDATION SUR LA COMMUNE

La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRi) des cours d'eau de l'Orge et de la Sallemouille qui a été approuvé en 2017. Il définit la cartographie des zones inondables ainsi que les règles et mesures visant à réduire la vulnérabilité des communes concernées face au risque inondation en instaurant des protections physiques et réglementaires.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

SI UNE CRUE EST ANNONCÉE

Remontez dans les étages les objets auxquels vous tenez, les documents ou papiers importants, et en prévoyant les matériaux nécessaires à la mise hors d'eau des locaux inondables.

Videz vos caves de tout élément pouvant occasionner une pollution (bidon d'huile, d'essence, de produits chimiques ; pots de peinture, etc...).

Prévoyez le stationnement de votre véhicule hors des zones inondables.

N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Un dispositif de prise en charge dans les écoles est prévu.

PENDANT L'ÉVÈNEMENT

Montez à pied dans les étages sans prendre l'ascenseur.

Coupez le gaz et l'électricité. Écoutez la radio (France Bleu 107.1FM, Évasion 99.3FM) et respectez les consignes des autorités.

Ne téléphonez pas afin de faciliter les communications des services de secours.

APRÈS L'ÉVÈNEMENT

Ne réintégrez votre domicile que si les conditions sanitaires sont favorables.

Ne rétablissez l'électricité que si votre installation a été vérifiée par votre fournisseur.

Faites l'inventaire de vos dommages et préparez vos dossiers d'assurance.

Zones inondables - Sainte Geneviève des Bois Hauteurs d'eau - Crue centennale de l'Orge

Simulation de crue centennale : aléa très fort : $H > 2$ m

-  Rivières l'Orge et la Boëlle
-  Modélisation Crue Centennale $H > 2$ m
-  Modélisation Crue Centennale $1 \text{ m} < H < 2$ m
-  Modélisation Crue Centennale $H < 1$ m
-  Limites communales
-  Ligne RER C

Simulation de crue centennale : aléa fort : $1 < H < 2$ m

Simulation de crue centennale : aléa moyen : $H < 1$ m



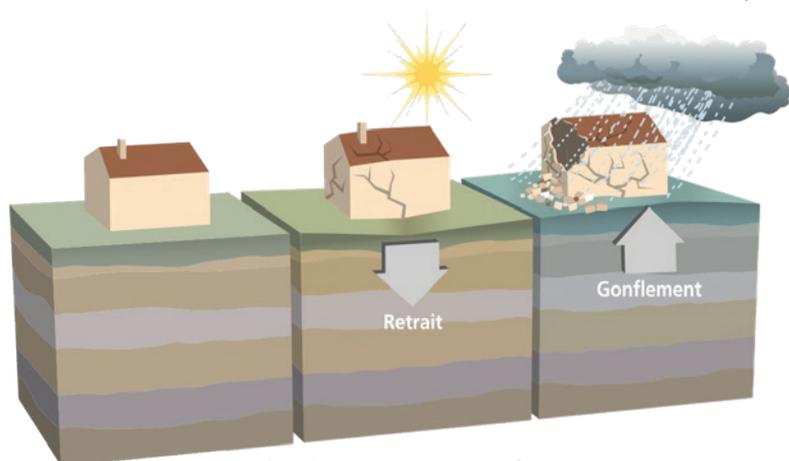
Réalisée par CRISEM - GESTION DES RISQUES MAJEURS - Décembre 2020 - Source : DDT91



MOUVEMENTS DE TERRAIN

DÉFINITION

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, du sol ou du sous-sol d'origine naturelle (érosion) ou résultant d'activités humaines (exploitation de carrières).



LE RISQUE DE MOUVEMENTS DE TERRAIN SUR LA COMMUNE

Sainte-Geneviève-des-Bois est concernée par le risque de retrait-gonflements des sols argileux. La grande majorité du territoire est concernée par un aléa moyen - les bords de l'Orge sont eux, concernés par un aléa fort. Un « aléa fort » signifie que des variations de volume ont une très forte probabilité d'avoir lieu. Ces variations peuvent avoir des conséquences importantes sur le bâti (comme l'apparition de fissures dans les murs).

La commune a été classée en état de catastrophe naturelle suite aux mouvements de terrain entraînés par la sécheresse de l'été 2018.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

EN CAS DE MOUVEMENT DE TERRAIN

Évacuez votre habitation dès les premiers signes en emportant le strict nécessaire (vêtements, papiers importants, etc...)

Éloignez-vous de la zone dangereuse et ne revenez pas sur vos pas.

Prévenez les secours et respectez les consignes de sécurité qui vous sont données.

APRÈS LE SINISTRE

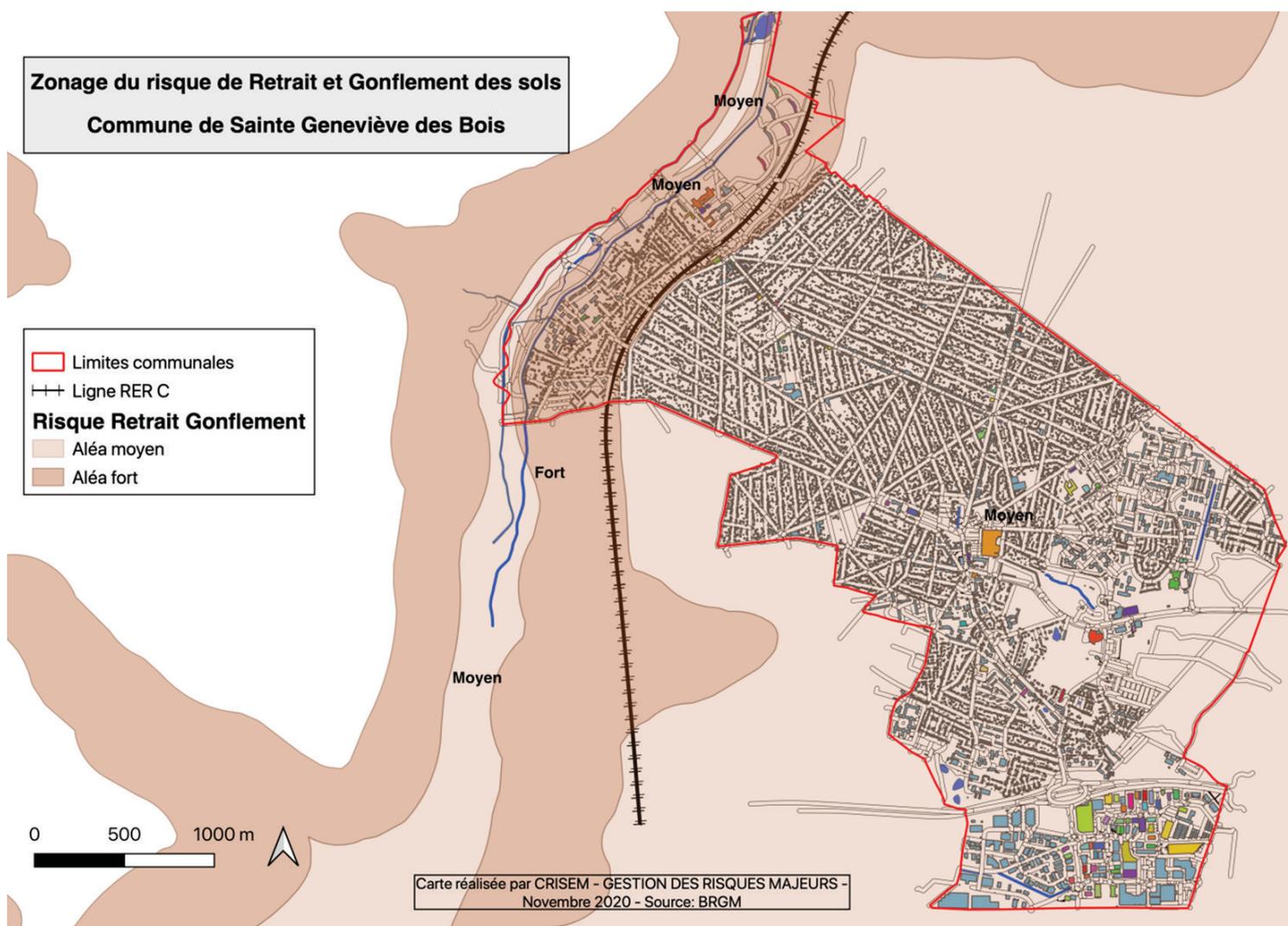
Ne réintégrez pas votre logement sans avoir reçu l'accord des services de secours.

Prenez contact auprès de votre assureur afin qu'il évalue les dégâts bâtimentaires et faites intervenir les entreprises nécessaires (si vous êtes propriétaires).

Faites l'inventaire de vos dommages et préparez votre dossier d'assurance.

Si votre logement est impacté, prenez contact auprès des services municipaux.

Zonage du risque de Retrait et Gonflement des sols Commune de Sainte Geneviève des Bois



Carte réalisée par CRISEM - GESTION DES RISQUES MAJEURS -
Novembre 2020 - Source: BRGM



INTEMPÉRIES

DÉFINITION

Les « intempéries » constituent des conditions climatiques qui peuvent mettre l'homme et son environnement en difficultés (vents violents, chutes de grêle, orages, fortes averses, chutes de neige, etc...).

La vigilance Météo est conçue pour informer la population et les pouvoirs publics en cas de phénomènes météorologiques dangereux en métropole.

Elle est composée d'une carte de la France métropolitaine actualisée au moins deux fois par jour à 6h et 16h. Elle signale si un danger menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures. Chaque département est coloré en vert, jaune, orange ou rouge, selon la situation météorologique et le niveau de vigilance nécessaire. En cas de phénomène dangereux de forte intensité, la zone concernée apparaît en orange.

En cas de phénomène très dangereux d'intensité exceptionnelle, la zone concernée apparaît cette fois en rouge.

LE RISQUE D'INTEMPÉRIES SUR LA COMMUNE

Sainte-Geneviève-des-Bois est, comme toutes les communes du département, concernée par des événements météorologiques ayant une intensité importante. Par exemple, concernant la neige et le verglas, au mois de février 2018, il est tombé 16cm en 24h. Une attention particulière est alors observée aux 120 kilomètres de voirie, aux 296 rues/avenue et aux 240 kilomètres de trottoirs.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

EN CAS DE NEIGE OU VERGLAS

Protégez vos installations du gel.

Soyez prudent et vigilant si vous devez absolument vous déplacer.

Privilégiez les transports en commun.

Une fois l'événement terminé, dégagez les trottoirs devant votre propriété ou votre logement.

EN CAS DE GRAND FROID

Pour sortir ou vous déplacer, évitez les heures les plus froides et l'exposition prolongée au froid et au vent et veillez à un habillage chaud et adéquat.

Évitez les efforts brusques.

Ne surchauffez pas votre logement et veillez à une aération correcte.

Si vous êtes en présence d'une personne en difficulté (sans-abri), composez le 115.

EN CAS DE TEMPÊTE OU D'ORAGE

Rangez les objets exposés au vent.

Évitez d'utiliser le téléphone et débranchez les appareils électriques.

Soyez très prudents si vous devez absolument vous déplacer.

Sur la route, arrêtez-vous en sécurité et ne quittez pas votre véhicule.

Prenez garde aux chutes d'arbres et d'objets.



Vigilance météorologique

La carte est actualisée au moins 2 fois par jour, à 6h et 16h.

Une vigilance absolue s'impose des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...

Soyez très vigilant, des phénomènes dangereux sont prévus ...

Soyez attentif si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ...

Pas de vigilance particulière.



Vent violent



Neige-verglas



Pluie-Inondation



Inondation



Orages

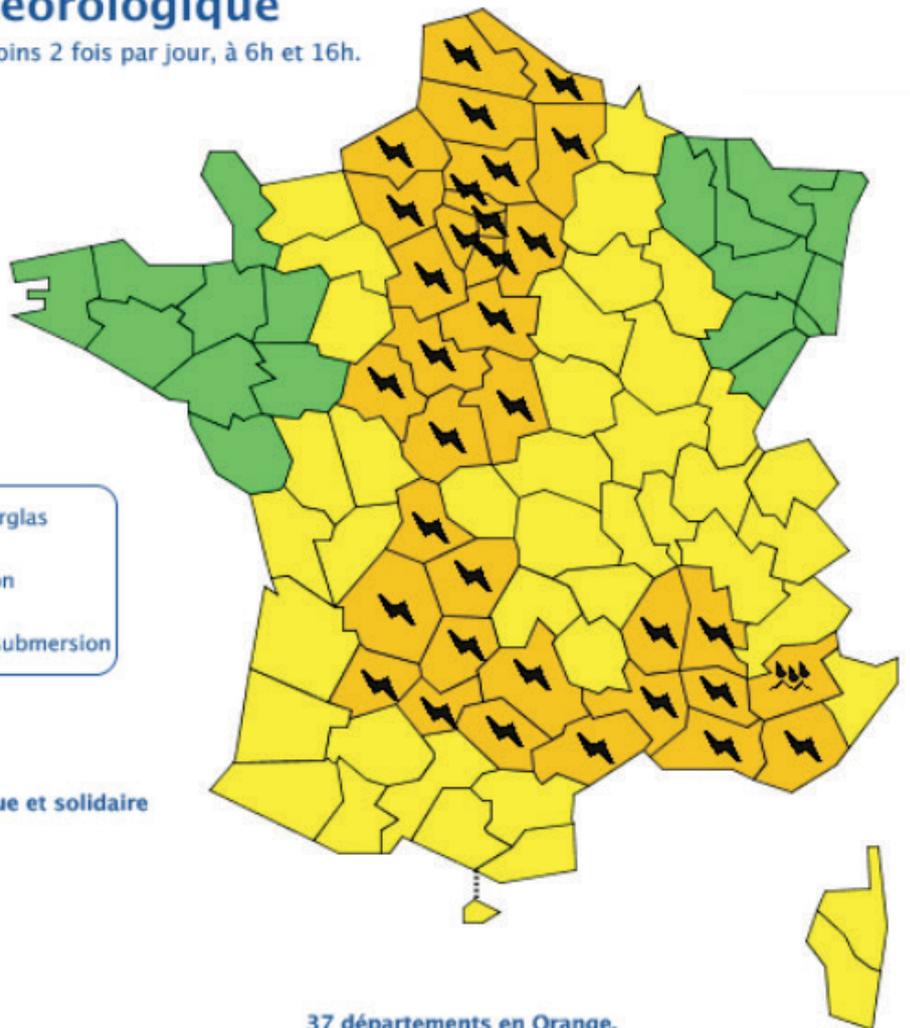


Vagues-submersion



Les vigilances pluie-inondation et inondation sont élaborées avec le réseau Vigicrues du Ministère de la transition écologique et solidaire

VIGICRUES



37 départements en Orange.

RISQUE INDUSTRIEL

DÉFINITION

Le risque industriel peut se manifester par un accident se produisant sur un site industriel et entraîner, par le fait, des conséquences graves pour les populations, les biens, l'environnement ou le milieu naturel.

On distingue deux grandes causes se trouvant à l'origine des principaux risques industriels :

- les établissements industriels chimiques spécialisés dans la fabrication des produits chimiques basiques, des produits destinés à l'agroalimentaire (surtout les engrais), les produits pharmaceutiques et de consommation courante (tels que l'eau de javel) ;
- les établissements industriels pétrochimiques spécialisés dans la fabrication des produits dérivés du pétrole (essence, goudron, gaz de pétrole liquéfié, etc.).

L'État a répertorié les établissements les plus dangereux et les a soumis à réglementation, ce sont les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (I.P.C.E). Les plus dangereux sont classés SEVESO Seuil Haut ou SEVESO Seuil Bas.



LE RISQUE INDUSTRIEL SUR LA COMMUNE

Sainte-Geneviève-des-Bois n'est pas directement concernée par le risque industriel cependant plusieurs communes situées à moins de 15 kilomètres sont concernées par des installations dites « SEVESO II ».

C'est le cas de :

- Grigny : CIM, dépôt d'hydrocarbures ;
- Ris Orangis : antargaz, stockage et conditionnement de GPL ;
- Athis Mons : SMCA, dépôt d'hydrocarbure ;
- Vert le Petit : SME (produits énergétiques), Isochem (chimie fine).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

PENDANT

S'il y a des victimes, ne les déplacez pas, sauf en cas d'incendie.

Si vous entendez la sirène, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment et confinez-vous en fermant et calfeutrant portes, fenêtres et aérations, ou quittez rapidement la zone à pied

N'allez pas chercher vos enfants à l'école pour ne pas les exposer au danger. Un dispositif de prise en charge dans les écoles est prévu.

Protégez vos voies respiratoires avec un linge humide ou un masque.

APRÈS

Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation émanant des pompiers.

RISQUE NUCLÉAIRE

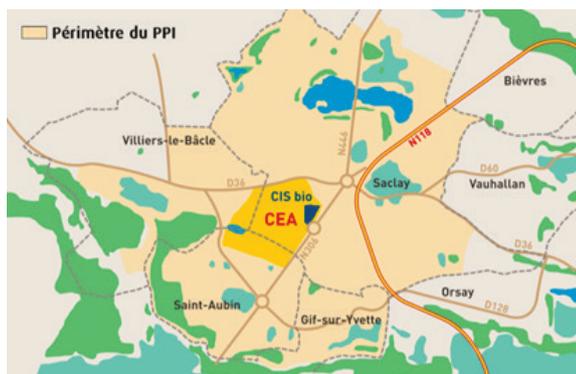
DÉFINITION

Le risque nucléaire provient de la survenue d'accidents, conduisant à un rejet d'éléments radioactifs à l'extérieur des conteneurs et enceintes prévus pour les contenir. Ce risque peut survenir :

- lors d'accidents de transport car des sources radioactives intenses sont quotidiennement transportées par route, rail, bateau voire avion;
- lors d'utilisations médicales ou industrielles de radioéléments tels que les appareils de contrôle, des soudures, etc. ;
- en cas de dysfonctionnement grave sur une installation nucléaire industrielle.

Selon le niveau d'irradiation, les conséquences sur la population peuvent être directes, non-aléatoires et rapides (divers symptômes, de la nausée à la brûlure de la peau), mais aussi aléatoires et apparaissant au bout de plusieurs mois, voire plusieurs années (cancers, anomalies génétiques...).

La contamination de l'environnement conduit à augmenter de façon plus ou moins significative le bruit de fond naturel de la radioactivité ambiante. L'ingestion de particules radioactive du fait de l'alimentation concerne aussi la faune (effets plus ou moins similaires à l'homme). La flore peut être détruite ou polluée ; les cultures et les sols, qui peuvent être contaminés de façon irréversible (exemple de Tchernobyl) rendant les récoltes impropres à la consommation.



LE RISQUE NUCLÉAIRE SUR LA COMMUNE

La commune de Sainte-Geneviève-des-Bois n'est pas directement concernée par le risque industriel mais l'Essonne est particulièrement concernée par les questions nucléaires.

Dans le département, il y a deux sites nucléaires :

- le commissariat à l'énergie atomique (CEA) situé à Saclay (à 20 kilomètres de Sainte-Geneviève-des-Bois) ;
- le commissariat à l'énergie atomique (CEA) de Bruyères Le Châtel (à 16 kilomètres de Sainte-Geneviève-des-Bois).

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

PENDANT

Confinez-vous. Un local clos ralentit la pénétration éventuelle de gaz toxique ou de produits radioactifs.

Fermez les portes et les fenêtres.

Arrêtez et bouchez les ventilations.

Protégez vos voies respiratoires avec un linge humide ou un masque.

APRÈS

Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation émanant des pompiers.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT TMD

Alertez les pompiers (18 ou 112).

Balisez les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faites éloigner les personnes à proximité.

Éloignez-vous.

EN CAS DE FUITE DE PRODUIT

Alertez les pompiers (18 ou 112).

Ne touchez pas ou n'entrez pas en contact avec le produit.

Quittez la zone de l'accident.

EN CAS DE NUAGE TOXIQUE

Alertez les pompiers (18 ou 112).

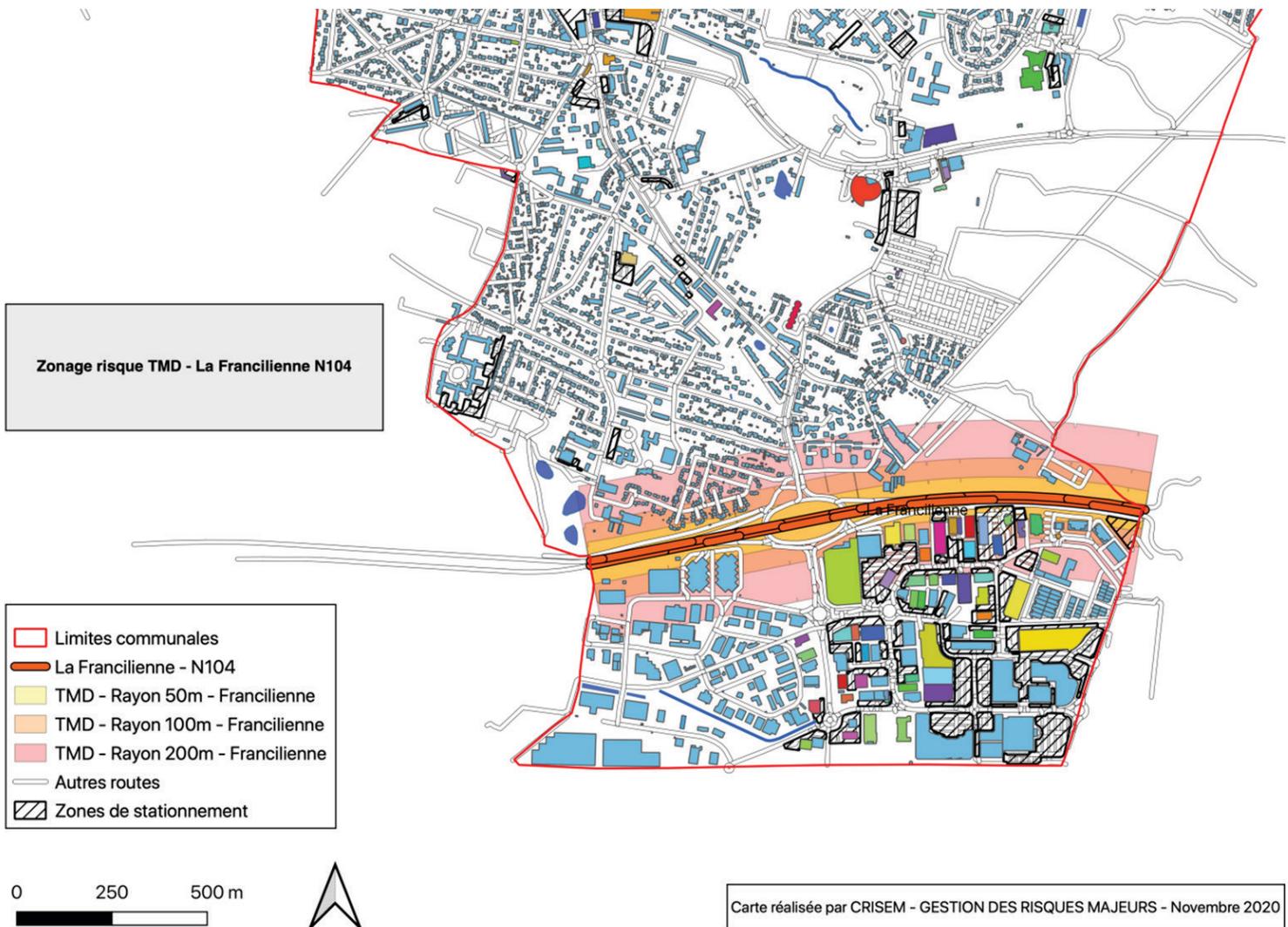
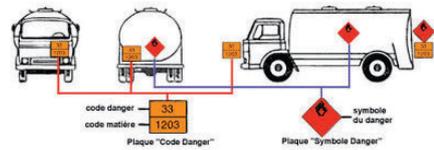
Confiniez-vous dans le bâtiment le plus proche en bouchant les arrivées d'air, en arrêtant les ventilations et les climatisations.

Une fois la fin de l'alerte levée, aérez le local confiné.



Le numéro d'identification du **DANGER** (ou code danger) est situé dans la moitié supérieure du panneau

Le numéro d'identification de la **MATIÈRE** (ou code ONU) est situé dans la moitié inférieure du panneau





ATTEINTE AUX RÉSEAUX DE TRANSPORT D'ÉNERGIE

DÉFINITION

Le risque d'atteinte aux réseaux de transports d'énergie est associé à différents réseaux et plus particulièrement aux réseaux de gaz, d'électricité, de chauffage et de froid urbain.

Il peut se traduire par différents phénomènes tels qu'une explosion, un incendie dans les installations de production ou une rupture de canalisation.

Les impacts de ce type d'atteinte peuvent être importants pour les personnes physiques (de la blessure légère au décès), pour l'entité concernée (destruction des installations de transport d'énergie, des biens publics ou privés, des voies de circulation routières et ferrées voisines) et pour l'environnement (pollution des sols, des eaux et de l'air). De plus, ce risque peut entraîner une interruption majeure de la fourniture en énergie dans un secteur, voire plusieurs.

LE RISQUE D'ATTEINTE AUX RÉSEAUX DE TRANSPORT D'ÉNERGIE SUR LA COMMUNE

Les coupures d'électricité peuvent être dues à des phénomènes climatiques (orage, crue, canicule), ou à de mauvaises manipulations à l'occasion de travaux.

Concessionnaire à Sainte-Geneviève-des-Bois, ENEDIS (ex ERDF) achemine l'électricité auprès de 37 000 habitants.

ENEDIS possède un poste source HTA sur le territoire de Sainte-Geneviève-des-Bois, localisé Route de Corbeil, après le centre équestre.

Il dessert la commune et les communes avoisinantes, Saint-Michel-sur-Orge, Bondoufle, Fleury-Mérogis, etc...

GRDF et GRTgaz sont responsables du réseau d'énergie de gaz. GRDF, en tant que distributeur, exploite le réseau d'acheminement de gaz naturel et gère les raccordements avec les particuliers. GRTgaz s'occupe, quant à lui, du raccordement avec les clients industriels.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT TMD

Balisez les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faites éloigner les personnes à proximité.

Alertez les pompiers (18 ou 112).

EN CAS DE FUITE DE PRODUIT

Ne touchez pas ou n'entrez pas en contact avec le produit.

Quittez la zone de l'accident et alertez les services de secours.

Interrompez tous travaux et éteignez toute flamme, étincelle ou point chaud à proximité de la fuite.

Rejoignez le bâtiment le plus proche et confinez-vous.



VIOLENCES URBAINES

DÉFINITION

On peut définir les violences urbaines comme des troubles à l'ordre public relativement graves.

Dans certains quartiers, une minorité d'individus cherchent à imposer leur propre ordre social basé sur le trafic de stupéfiants et l'usage de la violence ou de l'intimidation dans un objectif de développement de l'économie souterraine.

Les formes des violences urbaines sont principalement :

- Provocations et injures verbales ou gestuelles comme les adultes du voisinage et les représentants des institutions ;
- Émeutes, agressions physiques, bagarres, rixes entre bandes ;
- Razzia dans les commerces, racket et dépouillement ;
- Rodéo avec des voitures volées, voitures incendiées ;
- Trafics divers dont celui de la drogue ;
- Attaques de commissariat et de bâtiments publics, saccages et pillages divers.

LE RISQUE DE VIOLENCES URBAINES SUR LA COMMUNE

Des tensions opposent régulièrement certains quartiers de Fleury-Mérogis, de Grigny (notamment la Grande Borne) de Sainte-Geneviève-des-Bois (notamment les Aunettes) et de Saint-Michel-sur-Orge.

Les violences urbaines se traduisent avant tout par des affrontements entre bandes rivales de villes voisines et avec les forces de l'ordre. Des incendies volontaires de véhicules, les jets de projectiles contre les forces de l'ordre, et parfois même les secours (notamment les pompiers), en sont les principales résultantes.

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Je signale tout comportement suspect ou bagage isolé.

Éloignez-vous des lieux

Alertez les services de police si vous êtes témoin d'une agression et les services de secours si vous constatez un départ de feu.



MENACE TERRORISTE

DÉFINITION

On peut définir le terrorisme comme l'usage indiscriminé de la violence meurtrière à l'égard de civils, dans le but de promouvoir un groupe, une cause, un individu, ou encore de pratiquer l'extorsion à large échelle. Il vise d'abord à tirer parti des effets que son irruption brutale produit sur les opinions publiques pour contraindre les gouvernements.

Depuis plusieurs années, la principale menace provient de réseaux djihadistes dont le projet est d'imposer une idéologie islamiste totalitaire par la violence.

Afin d'éviter la survenue d'un attentat terroriste et de protéger la population, les institutions et les infrastructures, les autorités publiques œuvrent particulièrement dans trois domaines : la prévention de la radicalisation, le renseignement et la planification.

La menace terroriste peut toucher tout le territoire et prendre plusieurs formes : radicalisation avec ou sans passage à l'acte, attaque à l'arme lourde, attaque au couteau, détournement d'un avion, attaque à la voiture-bélier, attaque NRBCe (nucléaire, radiologique, biologique, chimique, explosif) comme le bioterrorisme, etc.

L'Île-de-France a été confrontée à la menace terroriste à l'image des attentats de Paris et de Saint-Denis en janvier et novembre 2015.

LE RISQUE DE MENACE TERRORISTE SUR LA COMMUNE

Comme l'ensemble des villes de France, Sainte-Geneviève-des-Bois peut être touchée par le terrorisme, notamment sur des lieux qui rassemblent de forte concentration de population comme la gare avec un trafic de plus de 10 000 voyageurs/ jour et le lieu d'activités « La Piscine d'en face

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

Je m'informe de la situation.

Je signale tout comportement suspect ou bagage isolé.

Je repère les issues de secours.

Je respecte les consignes des autorités.

Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école.

Je ne diffuse aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre.

Au-delà du rôle assuré par les autorités, la lutte contre les actes terroristes nécessite une implication citoyenne. À ce titre, chacun concourt à la sécurité de tous par sa vigilance et par la détection de comportements inhabituels.

État de vigilance et de protection maximal, le niveau de vigilance des forces de sécurité intérieure et de l'armée est porté au niveau URGENCE ATTENTAT



NOUS FAISONS APPEL AU SENS CIVIQUE ET À LA VIGILANCE DE CHACUN

**Signalez tout comportement suspect au 17
En cas d'urgence, composez le 112 ou le 114***

* numéro d'appel d'urgence pour les personnes avec des difficultés à entendre ou à parler



LE PLAN VIGIPIRATE

La posture VIGIPIRATE « Automne Hiver 2019 - printemps 2020 » est active, sauf événement particulier, du 18 octobre 2019 au 14 mai 2020. L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau d'alerte « Sécurité renforcée - Risque attentat ».

Elle porte l'accent sur :

- la sécurité des grands espaces de commerce, des lieux de rassemblement, tels que les marchés de Noël et les lieux de culte, marqués par une forte affluence lors de fêtes de fin d'année ;
- la sécurité des sites touristiques et des transports publics de personnes, en particulier lors des vacances scolaires et universitaires au cours de la période considérée ;
- la sécurité des grands événements qui se dérouleront sur le territoire national qu'ils soient sportifs, culturels, commémoratifs ou électoraux.

SÉCURITÉ LES 3 NIVEAUX DU PLAN VIGIPIRATE

Suite à l'attentat sur le marché de Noël à Strasbourg, le 11 décembre 2018, le niveau d'alerte avait été relevé au niveau maximal « **Urgence attentat** ». Il a été ramené au « **Risque attentat** » le 14 décembre 2018.

Depuis le 1^{er} décembre 2016
3 niveaux



Vigilance

Mesures permanentes de sécurité valable en tout temps et en tout lieu.

- ■ombrees mesures permanentes de sécurité (dans les transports, aux accès des bâtiments officiels...).



Sécurité renforcée - risque attentat

En cas de « **niveau élevé de menace terroriste** ».

- Concerne l'ensemble du territoire ou peut être ciblé sur une zone géographique et/ou un secteur d'activité particulier.
- Mesures permanentes de sécurité renforcées par des mesures exceptionnelles.
- Pas de limite de temps définie.



Urgence attentat

Vigilance et protection maximum en cas de menace imminente ou à la suite immédiate d'un attentat.

- Activable sur l'ensemble du territoire ou sur une zone géographique délimitée.
- Mesures exceptionnelles pour prévenir tout risque d'attentat imminent ou de sur-attentat.
- Mesures exceptionnelles d'alerte de la population.
- Durée limitée à la gestion de la crise.



LES RISQUES SANITAIRES

DÉFINITION

GRIPPE

La grippe est une infection respiratoire aiguë, très contagieuse, due aux virus Influenzae. Les virus grippaux se répartissent entre différents types : A, B et C. Les virus A et B sont à l'origine des épidémies saisonnières mais seul le virus A peut être responsable de pandémies. Le virus C occasionne des cas sporadiques. Les virus grippaux se caractérisent par leurs fréquentes mutations.

GRIPPE A (H1N1)

La nouvelle grippe A (H1N1) est une infection à un virus qui résulte de phénomènes de recombinaisons à partir de virus de porc, humain et aviaire mais qui se transmet d'homme à homme. Une épidémie à virus A (H1N1) s'est déclarée au Mexique en avril 2009 et s'est étendue aux cinq continents. La situation pandémique mondiale a été déclarée par l'OMS le 11 juin 2009.

GRIPPE SAISONNIÈRE

La grippe est une infection respiratoire aiguë, contagieuse, due aux virus Influenzae humains. L'épidémie de grippe saisonnière survient chaque année en France entre les mois de novembre et d'avril. Elle dure en moyenne 9 semaines. Environ 2,5 millions de personnes sont concernées chaque année.

PANDÉMIE GRIPPALE

Une pandémie grippale est une épidémie de grippe caractérisée par sa diffusion rapide d'homme à homme et une extension géographique importante, suite à l'apparition d'un nouveau virus. Le virus possédant des caractéristiques nouvelles, l'immunité de la population est faible ou nulle. Il peut causer un nombre important de cas graves et de décès. Le Covid-19 est apparu en France début d'année 2020. Les coronavirus sont une famille de virus, qui provoquent des maladies allant d'un simple rhume (certains virus saisonniers sont des coronavirus) à des pathologies plus sévères comme le MERS-CoV ou le SRAS. Le virus identifié en janvier 2020 en Chine est un nouveau coronavirus, nommé SARS-CoV-2.

LES RISQUES SANITAIRES SUR LA COMMUNE

Comme l'ensemble des villes de France, Sainte-Geneviève-des-Bois peut-être touchée par les risques sanitaires. / jour et le lieu d'activités « La Piscine d'en face

LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ

LES PRINCIPAUX MODES DE TRANSMISSION

La voie aérienne, c'est-à-dire la dissémination dans l'air de virus par l'intermédiaire de la toux, de l'éternuement ou des postillons.

Le contact rapproché avec une personne infectée par un virus respiratoire (lorsqu'on l'embrasse ou qu'on lui serre la main).

Le contact avec des objets contaminés par une personne malade.

RESPECT DES MESURES D'HYGIÈNE EN CAS DE PANDÉMIE

Ne touchez Le lavage de mains.

Le mouchage.

Le nettoyage des objets et des surfaces.

Le traitement des déchets.



LES NUMÉROS UTILES

MAIRIE DE SAINTE-GENEVIÈVE-DES-BOIS

☎ 01 69 46 80 00
<http://www.sgdb91.com>

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

☎ 01 69 91 91 91
<https://www.essonne.gouv.fr>

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

☎ 01 40 81 21 22
<https://www.developpement-durable.gouv.fr>

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE (PORTAIL DE LA PRÉVENTION DES RISQUES MAJEURS)

☎ 01 42 19 20 21
<https://www.georisques.gouv.fr>

VIGICRUES

☎ 05 34 63 85 50
<https://www.vigicrues.gouv.fr>

MÉTÉO FRANCE

☎ 32 50
<https://www.meteofrance.com>

RISQUES MAJEURS - GOUVERNEMENT

<https://www.gouvernement.fr/risques>

POMPIERS

☎ 18

POLICE

☎ 17

